



## A PROPOS DES RECENTES DECLARATIONS DE VICTORIN LUREL

Sur les textes ayant indemnisé les esclavagistes et la loi TAUBIRA

A écouter Victorin LUREL ces derniers jours, il serait devenu brusquement LKPiste. En effet, il reprend allégrement des combats tels que l'impossible condamnation de l'apologie de l'esclavage au travers de la loi TAUBIRA ou la remise en cause des textes de 1848 et 1849 qui ont indemnisé les bourreaux esclavagistes. LUREL se présente comme le défenseur de la dignité et de la mémoire des Afro-descendants. **Ay kwè sa !**

En vérité, chers Amis, Chers Camarades ! Surtout ne soyons pas dupes. Il est toujours le même. Celui qui a traité le LKP de raciste en 2009 quand ces sujets ont été mis sur le tapis. Le même LUREL toujours au service des **pwofitan** et du pouvoir colonial. **Ravèt ni zèl vèwni men apa poussa sé bon vyann !**

En vérité il est en service commandé et poursuit plusieurs objectifs :

- 1/ En pleine préparation des élections de 2017, tout est bon pour attraper le vote des Afro-descendants y compris par des opérations mensonges-manipulation-séduction.
- 2/ Réconforter la caste des héritiers des esclavagistes qui ont bénéficié et continuent à bénéficier des crimes commis par leurs aînés.
- 2/ Mais surtout tenter, par tous les moyens, d'entraver le combat mené par les organisations LKP, COSE, Fondation Frantz FANON et UGTG notamment sur l'inconstitutionnalité des textes de 1848 et 1849 qui ont indemnisé les bourreaux esclavagistes.

En clair, LKP, COSE, Fondation Frantz FANON et UGTG exigent l'annulation des textes et la remise en état des choses telles qu'elles auraient dû être notamment sur la question foncière. Car en 1848 et 1849, la **république française** a promulgué des textes qui ont permis aux bourreaux esclavagistes de garder le bénéfice de leurs crimes et ont jeté les nouveaux libres (anciens esclaves) dans la misère et la précarité. Au lieu d'œuvrer pour l'émancipation et l'égalité des nouveaux libres (anciens esclaves) au sein de la république, cette même république française a fortifié et pérennisé le caractère inégalitaire et raciste de la société guadeloupéenne et cela pour toujours. Les criminels ont gardé terres et biens, fruits de leur crime et ont reçu une rente financière en compensation de la perte de leur cheptel, des hommes réduits en esclavage. Les organisations LKP, COSE, Fondation Frantz FANON et UGTG exigent la remise en état, la restitution des terres notamment, .... **Un criminel ne peut tirer profit de son crime.**

A contrario, par son « **abrogation symbolique** » des **textes de 1848 et 1849**, LUREL ne cherche nullement à remettre en cause le modèle social colonial qui repose sur l'exclusion, le racisme et les discriminations, validés par la République française au regard des textes de 1848 et 1849. Il ne remet pas non plus en cause le principe selon lequel un criminel ne peut tirer profit de son crime. Il écarte d'un revers de main toute idée de remise en état, de restitution des terres et des biens. Bien au contraire, il valide la domination d'une minorité sur la majorité. Et comme en 1848, il pérennise ce même modèle colonial basé sur les discriminations et le crime.

En ce sens, LUREL est complice de ce crime car son action s'oppose à l'émancipation, à la vérité, à la justice, à l'humanité et au fameux dogme républicain LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE. **HONTE à lui et à tous ceux qui continuent à mépriser la mémoire de nos valeureux combattants.**